

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 décembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Paul, Mme Ségura, M. Chabani, M. Fourcade, M. Laporte, Mme Chaumillon

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Ségura  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte  
Mme Pierre donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Cranoly, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Cannarozzo, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2022-XII-50 du 15 décembre 2022

### L'ART ET LA CULTURE POUR VALORISER L'ESPACE PUBLIC ET ALLER VERS TOUS LES PUBLICS.

**Le conseil départemental,**

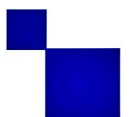
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La quatrième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les principes d'un programme départemental d'art et de culture dans l'espace public ;



- APPROUVE dans le cadre du budget d'investissement départemental, et du futur plan pluriannuel d'investissement pour la culture et le patrimoine, le plan de financement suivant : 2,5 millions d'euros pour le programme d'art dans l'espace public jusqu'à la fin du mandat.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Paul, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*